

DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscription en « prépa Santé, Sociale, Sécurité »
Cette inscription n'entre pas dans la procédure PARCOURSUP

- Infirmier(e) – Classe Préparatoire – accès Bachelier
- Auxiliaire Puéricultrice :
 - Section titulaire du Baccalauréat ou équivalent pour la rentrée de septembre 2019
 - Section non- titulaire du Baccalauréat ou équivalent pour la rentrée de septembre 2019
- Aide Soignant(e)
 - Section titulaire du Baccalauréat ou équivalent pour la rentrée de septembre 2019
 - Section non- titulaire du Baccalauréat ou équivalent pour la rentrée de septembre 2019
- Assistant de service social (ASS) Moniteur-éducateur (ME)
- Educateur spécialisé(ES) Educateur de jeunes enfants (EJE)
- Orthophoniste Psychomotricien
- Sous-Officier de la Gendarmerie Gardien de la Paix de la Police Nationale
- Gendarme Adjoint Volontaire (GAV)/Agent de Police Judiciaire Adjoint (APJA)

Etudiant

NOM _____ Prénom _____
Né(e) le _____ à _____ Nationalité _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Téléphone portable _____ Email _____
Baccalauréat Série _____ Année _____ Mention _____
Dernier établissement fréquenté _____

Parents

Adresse (si différente de l'étudiant) _____
Code Postal _____ Ville _____
Nom du père _____ Profession _____
Téléphone _____ E-mail _____
Nom de la mère _____ Profession _____
Téléphone _____ E-mail _____

Centres de Formation IFCI :

Savigny-sur-Orge

Melun

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et d'annulation citées dans les Conditions Générales de Ventas.

Date

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Conditions générales de vente

Les inscriptions commencent dès le mois de novembre 2018, elles sont indépendantes de PARCOURSUP.

Vous pouvez-vous inscrire en envoyant le dossier d'inscription par voie postale à l'école, également via notre site internet www.ifci-parissud.fr, ou inscrivez-vous directement à l'école où sont dispensées les formations en prenant rendez-vous avec le responsable pédagogique de l'établissement :

IFCI Inscriptions – 5 Grande Rue – 91 600 Savigny-sur-Orge

Contact : 09 73 67 75 50 / 06 84 01 45 09

Une permanence téléphonique est assurée week-end et jours fériés en continu

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le dossier d'inscription dûment rempli daté et signé avec trois photos d'identité.
- Deux enveloppes au format 110 x 220 mm affranchie au tarif en vigueur
- Les photocopies de tous les bulletins de notes depuis la 1^{ère} et ceux de Terminale en votre possession pour les étudiants préparant le baccalauréat ou équivalent (les pièces manquantes pourront être fournies ultérieurement lors d'un second envoi venant compléter le dossier).
- Le relevé de notes du baccalauréat pour les candidats bacheliers.
- Les derniers diplômes obtenus pour les préparateurs aux formations : Aide-soignant, Auxiliaire puéricultrice.
- Un chèque de 95 euros à l'ordre de **IFCI**, à valoir sur les frais de traitement du dossier.

IFCI offre la possibilité à chacun de préparer le concours et la formation de son choix, encadré par des professeurs reconnus, humanistes, disponibles et à l'écoute de tous. Dans cette optique, nous organisons des groupes de niveaux pour chaque classe pour vous conduire sur la voie de la réussite, grâce à l'étude des bulletins scolaires des années antérieures

Les enseignements dispensés au sein de notre établissement sont ouvert à tous et sans discriminations. Tous les dossiers sont examinés, une réponse validant votre inscription pour la prochaine rentrée vous est transmise de suite, lors d'un rendez-vous ou par courrier.

Le nombre de places étant limité, IFCI Paris sud ne peut garantir toutes les inscriptions. Si le nombre de participants est insuffisant (inférieur à 5 participants inscrits), IFCI se réserve le droit d'apporter une modification au déroulement de celle-ci, de proposer une formule de remplacement, de reporter la date de la formation ou, si aucune autre solution n'est envisageable, d'annuler la formation. Toutefois, en cas d'annulation de notre part, les sommes versées seront restituées en intégralité. Le remboursement dégage IFCI de toute obligation d'enseignement. En cas de non-paiement aux dates prévues, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'étudiant dans l'Etablissement.

Les tarifs incluent la totalité des cours, concours blancs, photocopiés, l'accès à la plateforme informatique. Pas de frais supplémentaire en cours d'année. Des facilités de paiement sont accordées sur demande auprès du secrétariat.

Dès réception du dossier complet d'inscription (signatures du dossier de scolarité et du contrat de formation professionnelle) ainsi que du règlement des frais de scolarité, l'annulation est possible, sans motif ni pénalité, jusqu'à 14 jours francs à compter de la date de signature du dossier d'inscription et contrat de formation professionnelle en nous prévenant par courrier recommandé avec accusé de réception de l'intention de se rétracter. Passé ce délai de rétraction, les inscriptions sont considérées comme définitives et la scolarité est due dans sa totalité

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent justifier d'une autorisation de formation signée par leur parent. Le dossier d'inscription et contrat de formation professionnel seront également remplis et signés par le parent ou le responsable légal de l'élève préparateur.

Date

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)